

BULLETIN AGRICOLE – SEPTEMBRE 2020

Prenons soin de l'eau

01 | BILAN QUALITE DE L'EAU 2019

02 | LES DIAGNOSTICS – PROJETS D'OPTIMISATION AGRONOMIQUE

03 | LES DIAGNOSTICS DE CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

04 | AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN MATERIELS D'APPLICATION OU DE SUBSTITUTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Bilan qualité de l'eau 2019

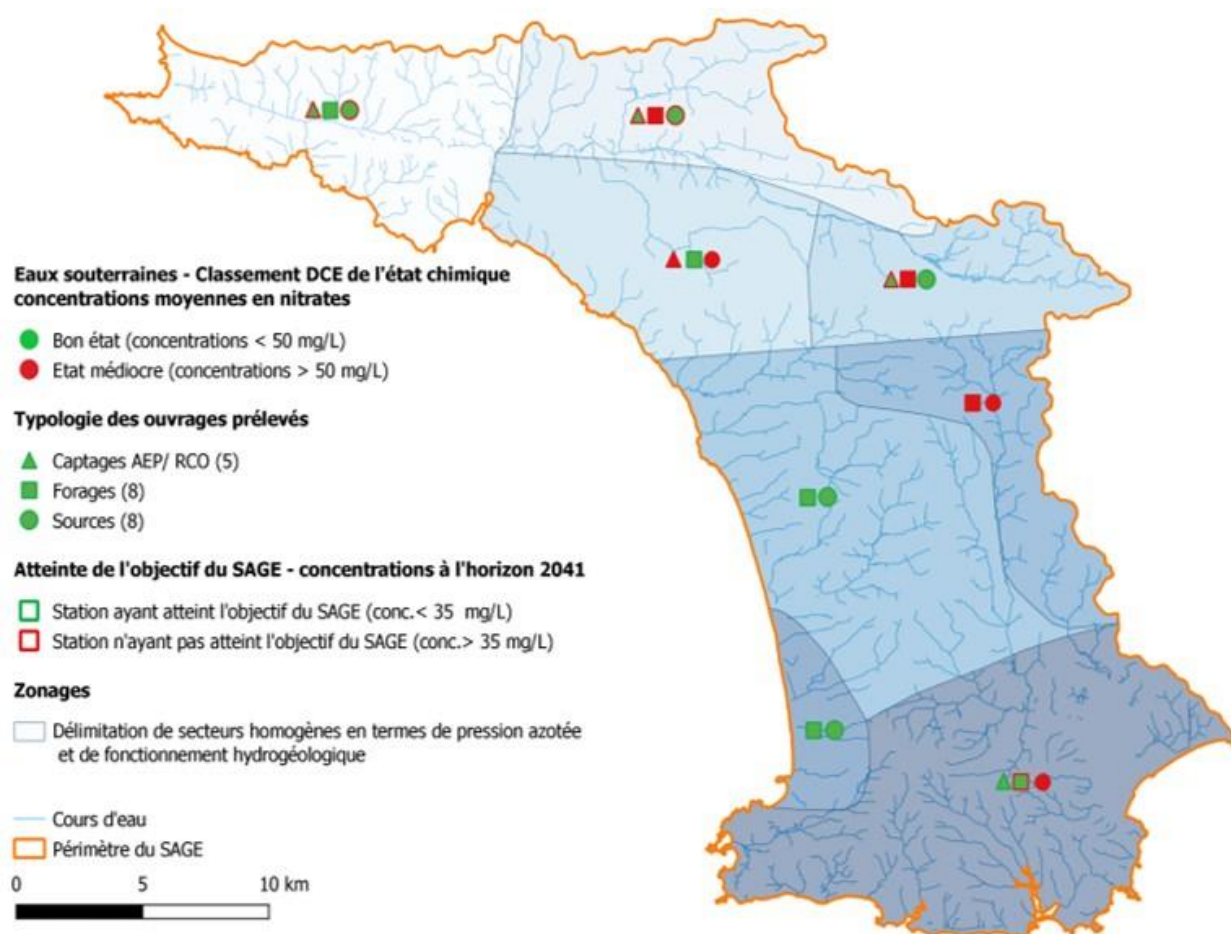
paramètre nitrates (eaux souterraines)

Protocole :

- 21 stations de prélèvement réparties sur 8 unités de fonctionnement,
- réalisation de deux campagnes (hautes eaux et basses eaux) tous les 5 ans, dont la 1^{ère} année en 2019,

Résultats :

- La concentration moyenne (45 mg/L) est supérieure à l'objectif du SAGE (35 mg/L à l'horizon 2021.



Bilan qualité de l'eau 2019

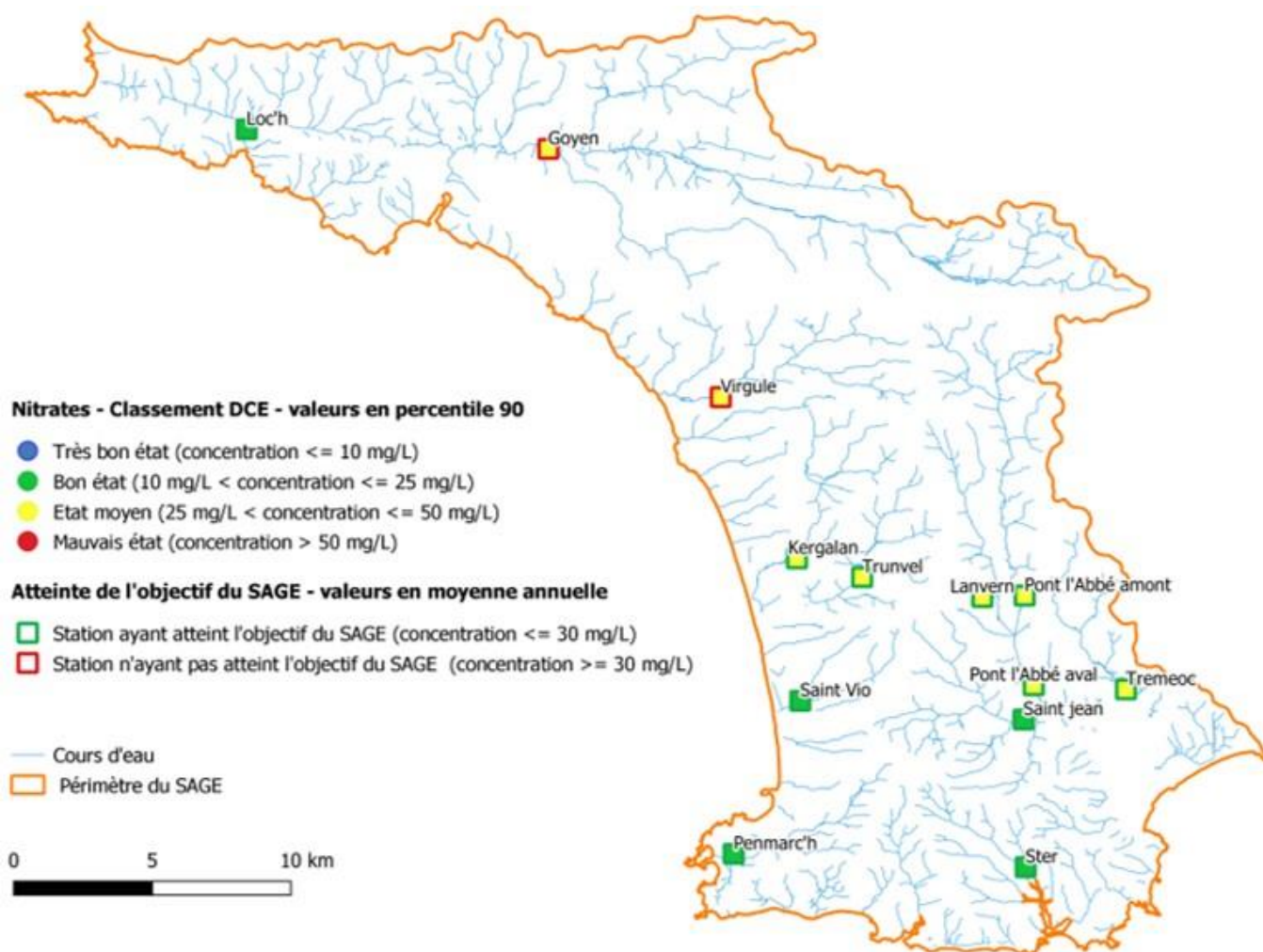
paramètre nitrates (eaux de surface)

Protocole :

- 13 stations de prélèvement,
- prélèvements mensuels calendaires

Résultats :

- Les concentrations moyennes sont légèrement supérieures aux objectifs du SAGE (< 30 mg/l) pour le Goyen (30,2 mg/l) et la Virgule (31,3 mg/l).
- Pour l'année hydrologique 2018 / 2019, les flux sont de 444 t pour le Goyen, 229 t pour le Pont-l'Abbé et 119 t pour la Virgule.



Bilan qualité de l'eau 2019

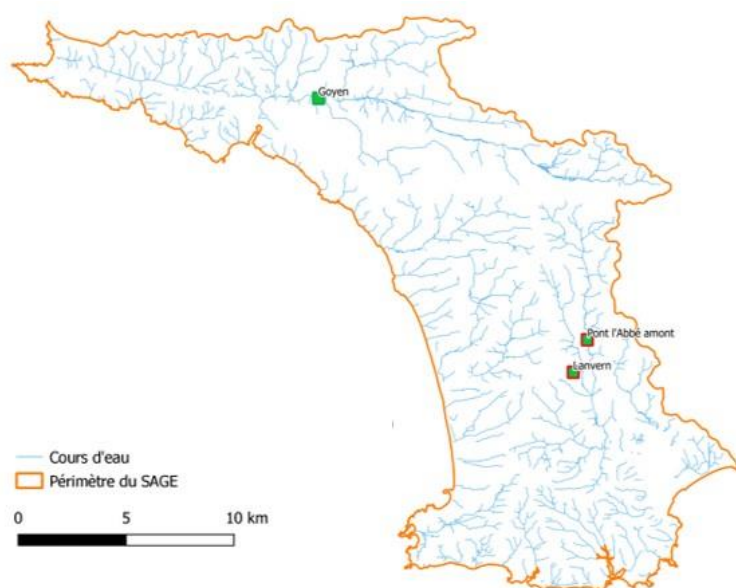
paramètre phosphore

Protocole :

- 3 stations de prélèvement pour le phosphore total
- 2 stations de prélèvement pour les orthophosphates,
- prélèvements mensuels par temps de pluie

Résultats :

- Les concentrations en phosphore total sur la rivière de Pont-l'Abbé amont (0,09 mg/l) et sur le ruisseau de Lanvern (0,09 mg/l) sont au-dessus des moyennes sont légèrement supérieures aux objectifs du SAGE (< 0,05 mg/l).
- Pour l'année hydrologique 2018 / 2019, les flux de nitrates arrivant aux exutoires sont de 444 tonnes pour le Goyen, 229 tonnes pour le Pont-l'Abbé et 119 tonnes pour la Virgule.

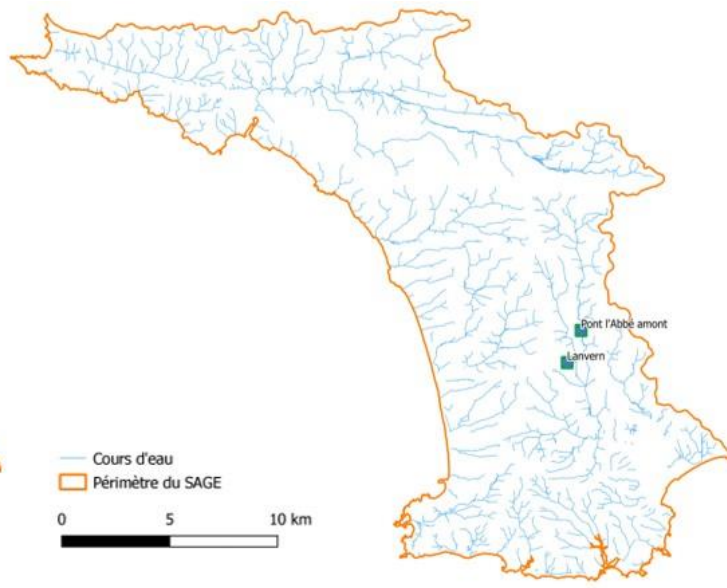


Phosphore total - Classement DCE - valeurs en percentile 90

- Très bon état (concentration ≤ 0.05 mg/L)
- Bon état (0.05 mg/L < concentration ≤ 0.2 mg/L)
- Etat moyen (0.2 mg/L < concentration ≤ 0.5 mg/L)
- Etat médiocre (concentration > 0.5 mg/L)

Atteinte de l'objectif du SAGE - valeurs en percentile 90

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE
Goyen (conc. ≤ 0.2 mg/L), Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. ≤ 0.05 mg/L)
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE
Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. > 0.05 mg/L) et Goyen (conc. ≥ 0.2 mg/L)



Orthophosphates - Classement DCE - valeurs en percentile 90

- Très bon état (concentration ≤ 0.1 mg/L)
- Bon état (0.1 mg/L < concentration ≤ 0.5 mg/L)
- Etat moyen (0.5 mg/L $\leq$ concentration < 1 mg/L)
- Etat médiocre ($1 \leq$ concentration < 2 mg/L)
- Mauvais état (concentration ≥ 2 mg/L)

Atteinte de l'objectif du SAGE - valeurs en percentile 90

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE (conc. < 0.1 mg/L)
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE (conc. > 0.1 mg/L)

Bilan qualité de l'eau 2019

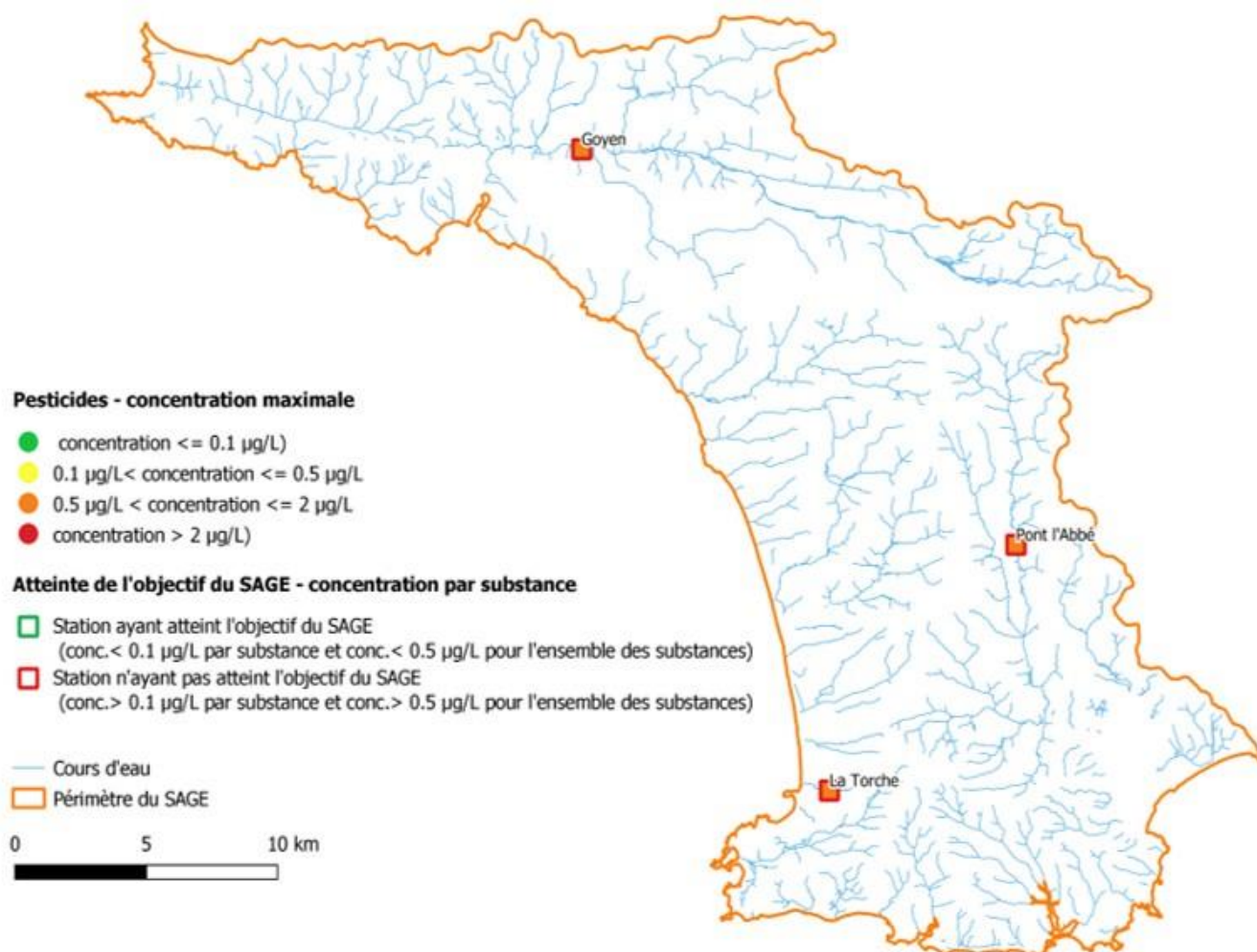
paramètre pesticides

Protocole :

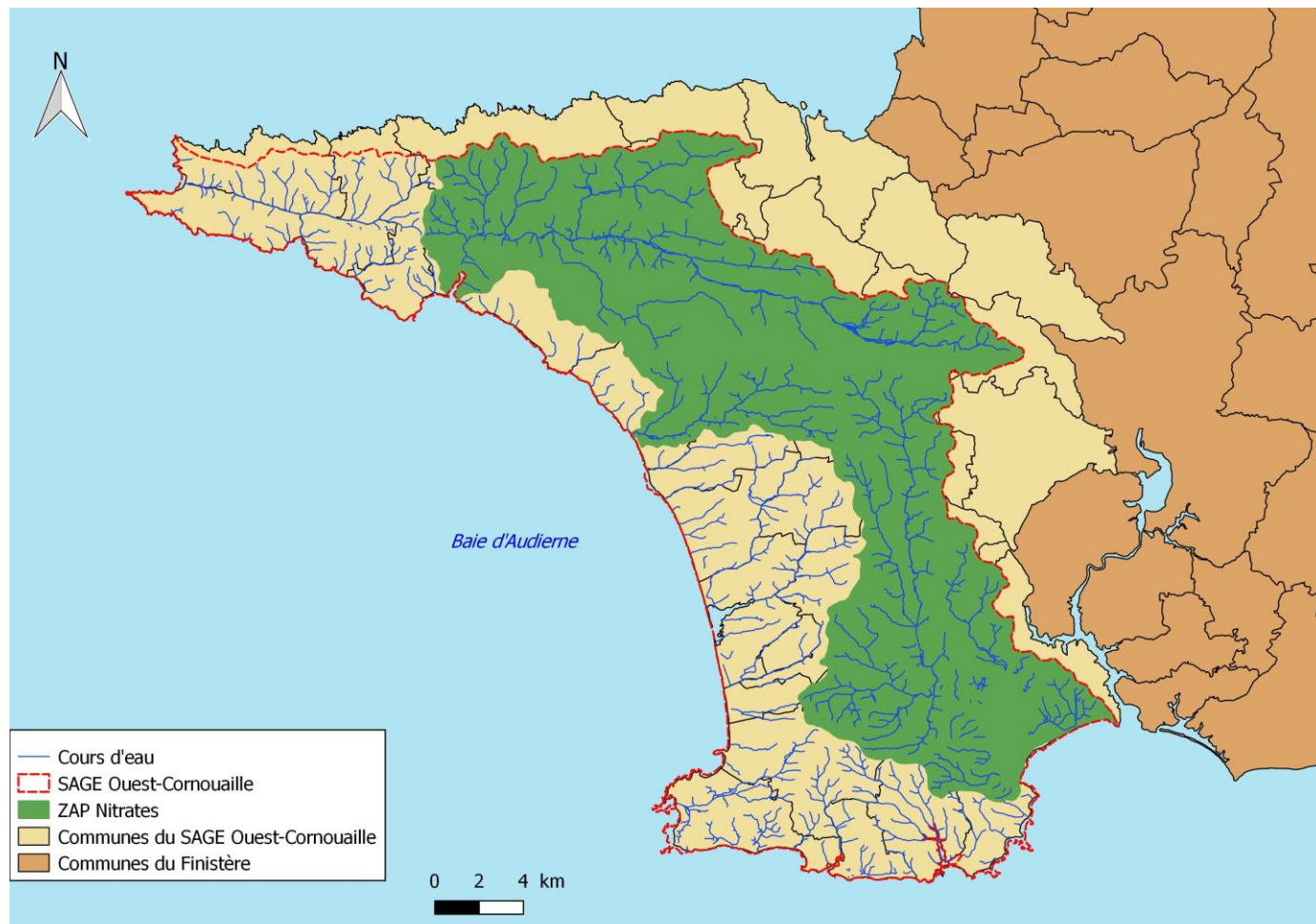
- 3 cours d'eau suivis,
- prélèvements mensuels par temps de pluie

Résultats :

- 100 % des analyses dépassent les objectifs du SAGE (0,05 µg/l pour l'ensemble des substances).
- Des concentrations relevées et un nombre de substances actives détectées pour la Torche nettement supérieurs aux deux autres cours d'eau suivis.



Les diagnostics-projets d'optimisation agronomique



Vous êtes en Zone d'Actions Prioritaires (ZAP) nitrates (siège et / ou plus de 3 ha) ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement agronomique individualisé.

Le diagnostic consiste à réaliser un état des lieux des pratiques sur votre exploitation agricole (approche système), d'identifier les marges d'optimisation (fertilisation, rotations, gestion et valorisation de zones humides, gestion des prairies, approche économique, etc.) et de co-construire un projet agronomique.

Le coût de cet accompagnement est pris en charge à 100% par OUESCO, avec un appui technique de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Pour en bénéficier, **contactez**

Fanny HELIAS

OUESCO

Maison de la baie d'Audierne
29720 TREGUENNEC

ouesco.helias@gmail.com

02 98 59 46 96

Les diagnostics de conversion à l'agriculture biologique



Pour en bénéficier, **contactez**

Fanny HELIAS

OUESCO – Maison de la baie d'Audierne
29720 TREGUENNEC

ouesco.helias@gmail.com

02 98 59 46 96

Vous souhaitez convertir votre exploitation à l'agriculture biologique?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individualisé, pour vous accompagner dans la réflexion et la construction de votre projet.

Le diagnostic consiste à réaliser un état des lieux des pratiques sur l'exploitation agricole (approche système), d'identifier les marges de manœuvre (environnementale, économique, ...) pour la conversion à l'agriculture biologique.

Le coût de cet accompagnement est pris en charge à 100% par OUESCO, avec l'expertise du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère.

Dans le cadre de la mise en place de Zones de Non Traitement (ZNT) et en complément du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA), un fonds national a été débloqué en France pour l'acquisition de matériels de précision pour l'application ou la substitution de produits phytosanitaires, géré par France AgriMer.

Aides aux investissements en matériels d'application ou de substitution des produits phytosanitaires

Le taux de subvention minimal est établi de 30% à 40% en fonction de l'équipement envisagé, auquel peuvent s'ajouter des bonifications (nouveaux installés, JA ou CUMA) pouvant aller jusqu'à un taux maximal de 40% à 50% en fonction des investissements.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 500 € HT et le montant maximal est de 40 000 € HT.



Pour connaître la liste précise des investissements éligibles, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site de France AgriMer en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Grandes-cultures/Aide-aux-investissements-pour-l-acquisition-de-certains-materiels-permettant-de-reduire-significativement-la-derive-et-ou-la-dose-de-pulverisation-de-produits-phytosanitaires>

L'appel à projet est ouvert du 29 juillet 2020 au 31 décembre 2020, sans délai supplémentaire pour la complétude des dossiers.